

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le jeudi 23 mai 2024

Guide MOBILIANS sur les recommandations et les bonnes pratiques – Rapport INERIS

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la transition de ses métiers, MOBILIANS a lancé une étude* INERIS en 2023 afin de faire un état des lieux des risques liés au traitement et au recyclage des véhicules électriques et hybrides et ainsi proposer aux professionnels un guide pratique publié sur les recommandations de cette étude à destination des professionnels recycleurs / centres VHU.

Anticiper l'essor du VHU électrifié

Le marché du véhicule électrique et véhicule hybride (VE/VH) est en forte évolution ces dernières années. En 2023, la France a enregistré plus de 300 000 immatriculations de véhicules électriques, soit une augmentation de 40% par rapport à 2022. Même si le nombre de véhicules hors d'usage électriques et hybrides (VHUE/H) pris en charge ne représente aujourd'hui qu'une faible proportion de l'ensemble des VHU traités (moins de 1%), la tendance sera mécaniquement à la hausse les années à venir.

Il est essentiel d'anticiper ces évolutions de marché pour MOBILIANS et la filière recycleur que MOBILIANS accompagne, tant les adaptations en matière de compétences et de process demandent du temps et de la planification. Comme l'indique Laurent Hérail, vice-président du métier : « *La priorité est évidemment de mettre en place les habilitations et protections nécessaires pour nos équipes, et puis il faut aussi développer tout un nouveau parcours du véhicule électrifié dans sa déconstruction.* ».

C'est pour cela que MOBILIANS est heureux de présenter aujourd'hui le rapport réalisé avec l'INERIS et intitulé « *étude sur les risques liés à la gestion des*

batteries des véhicules électriques et hybrides hors d'usage par les centres VHU agréés – réglementation, risques et bonnes pratiques. ».

L'économie circulaire, levier du renforcement de l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe

Plus largement, il est important de rappeler la place centrale du recyclage dans les politiques françaises et européennes d'économie circulaire. Les enjeux stratégiques de la France et de l'Europe sont fortement représentés par la capacité à recycler efficacement les matières premières et les batteries électriques.

Ce sujet est crucial dans les discussions sur la dépendance de l'Europe en matière de fabrication des batteries électriques. La solution vers une plus grande autonomie réside aussi dans le recyclage de ces dernières.

Xavier Horent, délégué général de MOBILIANs indique que « *Mobilians s'engage activement à soutenir la filière des recycleurs dans cette transition essentielle. L'étude menée par l'INERIS et son guide pratique sont conçus pour permettre à un maximum de professionnels de prévoir ces évolutions et de relever ces nouveaux défis avec compétence et confiance.* ».

Patrick Poincelet, président du métier Recycleurs de Véhicules Hors d'Usage au sein de MOBILIANs, tient à rappeler que « *La filière recycleur a toujours su s'adapter aux changements réglementaires, environnementaux et économiques. Ce guide préparé par Mobilians à destination des professionnels permettra à chacun de s'adapter pour faire face à ces nouveaux défis et que la France devienne ainsi le leader européen en matière de recyclage des voitures électriques et hybrides.* ».

* Retrouvez en pièce jointe – « les recommandations dédiées au **traitement des véhicules électriques et hybrides** à adopter par les centres de recyclage VHU. »

À propos de MOBILIANs

MOBILIANs est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANs défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.